



Etaient présents : François DESCOEUR, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Marc BENECH, Jean-Christophe BORNE, Véronique CHABEAUD, Louis CHAMBON, Michel CONSTANT, Colette DAUZET, Henri DIDELOT, Jean-Marie FABRE, Jean-Pierre FRUQUIERES, Jean-Louis LAYAC, Jean-Bernard PASSENAUD, Pascal TERRAIL, Monique VIOSSANGE, Serge BARRE, Maurice DEGOUL, Michel ROUCHY

Excusés : Jean-Yves BONY, Régis JOUDRIER, Albert ROCHETTE, Michel CHAMPS, Jacques CHASSAGNE, Jean-Louis DAPON, André DAYRAL, Emmanuel FONROUGE, Christian FOURNIER, Jean-Louis FRAYSSE, Isabelle GARRELON, Jacques KLEM, Jean-Pierre CINQUALBRES, Jean LOUISFERT, Marie-Lyse DUNION, Dominique REMY, Jean RODDE, Claude VERDIER

Représentés : André DUJOLS par Bruno FAURE, Thérèse SOURIS par Véronique CHABEAUD, Marc SEPCHAT par Jean-Louis FAURE

#### Ordre du Jour

Orientations Budgétaires

Vote des tarifs:

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Redevances spéciales Ordures ménagères

Questions diverses

---

#### 1. Orientations budgétaires

Le Président présente aux élus le document d'orientations budgétaires (document envoyé avec la convocation). Annexé à la présente.

Celui-ci fait un état d'avancement des dossiers intercommunaux et reprend les projets à venir pour 2020. Par ailleurs, la première partie analyse la situation financière de la collectivité.

## 2. Vote des tarifs

### a. Redevances spéciales 2020 (DECC 2019 038)

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 182€
- Centres d'exploitation de l'Équipement : 500€
- CCAS de Pléaux : 12 622€
- Isotoner : 583€
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 583€
- Maisons de retraite/ Collèges: 744€
- Ecoles primaires : 182€

### 3. Redevances SPANC 2020 (DECC 2019 039)

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf.
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière
- 250€ pour le contrôle d'une installation d'ASL, à facturer à l'ASL

### 4. Redevances assainissement collectif 2020 (DECC 2019 040)

→ Considérant les investissements à réaliser et les charges de fonctionnement, les élus valident un tarif cible de 1.26€/m<sup>3</sup>HT décomposé de la manière suivante : 60.48€ d'abonnement (soit 40% d'une facture type de 120m<sup>3</sup>) et 0.76€/m<sup>3</sup> de part variable.

Considérant les écarts de tarification existants sur les communes, le Président rappelle que des tarifs différenciés par commune ont été mis en place sur 3 années à compter de 2019.

→ Les élus entérinent les tarifs présentés en 2019, annexé à la présente délibération. ( 26 pour, 1 abstention)

### 5. Vote des taux 2020 (DECC 2019 041)

→ Les élus valident à l'unanimité, les taux de fiscalité suivants :

- Taux de CFE de 29.59
- Taxe d'habitation : 12.02%
- Taxe sur le foncier bâti : 1,45%
- Taxe sur le foncier non bâti : 10.37%
- Taxe Ordures Ménagères : 12.95%

### 6. DM budget Brasserie - GBL (DECC 2019 042)

→ Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- DF: 66111: intérêts: +1000€
- RF: 752: loyers: +1000€
- DI: 1641: emprunts: +6000€
- RI: 1641: emprunt en euros: +6000€